

Paris, le 21 avril 2022

RALLYE

Mise à disposition du Document d'Enregistrement Universel 2021

Le Document d'Enregistrement Universel 2021 de Rallye a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 20 avril 2022 sous le numéro D.22-0314.

Le Document d'Enregistrement Universel 2021 est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté et téléchargé sur le site internet de Rallye (www.rallye.fr/fr/investisseurs/information-reglementee) ainsi que sur le site de l'AMF (www.amf-france.org)

Contact :
Franck HATTAB
+33 (0) 1 44 71 13 73